

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt huit janvier à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt deux mai, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, , Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT,.</p> <p><b>Absents :</b> Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Cécile MATHAUD</p> <p><b>Excusés :</b> Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Cécile MATHAUD</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Elisabeth MESNIER donne pouvoir à Serge FAGES, Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Jean Jacques RUER.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Catherine MAURIN.</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-005**

**SEANCE DU 28 JANVIER 2010**

\*\*\*

**OBJET : Autorisation de signature – Procédure de dématérialisation –  
Crédit agricole Centre Est**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales  
**VU** le décret du 7 avril 2005 autorisant la transmission des actes des collectivités par voie électronique.

Monsieur le Maire explique que l'objectif de la dématérialisation est de faciliter l'accès du service public en ligne jusqu'à créer un guichet unique virtuel. C'est donc le remplacement de documents papier par des fichiers informatiques. Il explique cependant que ce nouveau mode de communication se heurte aux obstacles de la sécurité et de l'authentification des échanges.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été établie avec les services de la Préfecture en prévoyant le type d'actes susceptibles de faire l'objet de cette dématérialisation, qui est destinée à préciser les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité à la Préfecture du Rhône.

Doivent être précisés dans cette convention les références du dispositif de télétransmission qui sera utilisé et qui doit être nécessairement homologué, la Commune de Vourles a décidé d'utiliser les services du dispositif FAST.

Monsieur le Maire précise que la Commune doit également souscrire à un certificat numérique qui est une sorte de pièce d'identité électronique et qui s'associe notamment à des fonctions de signature électronique, de chiffrement (confidentialité d'un message) et d'authentification (contrôle d'accès), le choix s'est porté sur le Crédit agricole dont la Commune est cliente.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer avec le Crédit agricole centre est la convention destinée à finaliser la procédure de dématérialisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Crédit agricole centre est la convention destinée à finaliser la procédure de dématérialisation.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES